

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

* * * *

L'An deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de VIRELADE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Laetitia FAUBET, Maire.

Date convocation du Conseil Municipal : 03/03/2026

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 03/03/2026

Etaient présents : FAUBET Laetitia, BATTOCCHIO Jérôme, TERRIEN-FAUBET Sonia, SICAIRE-CHAUVINEAU Adélaïde, AUGÉARD Serge, DUBOUILH Marie-Alice, BOITIER Olivier, BERNEDE Bruno, CHIARADIA Martine, MARTIN Julien, FERRIEZ Stéphanie.

Etaient excusés : GOSSET DE LA ROUSSERIE Clary ayant donné pouvoir à TERRIEN-FAUBET Sonia, GANNE Julien, BEDOURET Mathilde, DESMARIÉS Anthony.

Secrétaire de séance : TERRIEN-FAUBET Sonia

ORDRE DU JOUR

APPROBATION du procès-verbal de la séance du 19 JANVIER 2026

Délibération 2026/08 : Convention d'implantation d'Equipements de Covoiturage

Délibération 2026/09 : Engagement de la Commune, organisation spectacle 2026
« Scènes d'été en Gironde »

Délibération 2026/10 : Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour l'année 2026.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal de la séance du 19 JANVIER 2026

II. CONVENTION D'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS DE COVOITURAGE

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal le projet d'implantation d'équipement de covoiturage sur la Commune de Virelade.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Mobilité » que le Syndicat Sud Gironde Mobilités exerce pour le compte des Communautés de Communes Convergence Garonne, Le Réolais en Sud Gironde, il est engagé un programme de développement de lignes de covoiturage visant à améliorer les mobilités du quotidien sur l'ensemble du territoire.

Afin de garantir une implantation cohérente, fonctionnelle et acceptée localement, chaque installation nécessite un accord formalisé entre le Syndicat et la commune concernée.

La proposition de deux emplacements a été retenue au parking municipal attenant au restaurant O Terre Mer.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Pour : 9

Contre :

Abstention : 3

AUTORISE Madame Le Maire à signer une convention avec SUD-GIRONDE MOBILITÉ pour réaliser l'implantation d'espaces de covoiturages sur la Commune de VIRELADE.

- **Serge Augeard** demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire les deux places de covoiturage à l'angle de la rue Caillavat.
- **Madame le Maire** lui précise que les places de l'angle de la rue Caillavat sont destinées à être un arrêt minute pour aller prendre le pain à la machine automatique.
- **Sonia Terrien-Faubet** indique qu'un stationnement prolongé à cet endroit n'est pas possible en raison de la présence du canal des eaux de Budos, et qu'en cas de problème les techniciens doivent pouvoir intervenir à tout moment. Le stationnement sur une journée complète n'est donc pas possible à cet emplacement.
- **Bruno Bernède** indique qu'il est mentionné uniquement la possibilité d'installation de panneaux pour le covoiturage.
- **Madame le Maire** lui indique qu'il est prévu d'installation de panneaux également liés au transport à la demande et que les abribus serviront dans ce cadre-là. Le transport à la demande et le covoiturage seront gérés par Gironde mobilité.

III. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ORGANISATION SPECTACLE 2026 « SCENES D'ETE EN GIRONDE »

Les Spectacles en tournée s'inscrivent dans la programmation générale des Scènes d'été en Gironde. Elles invitent le public à parcourir et à découvrir le territoire girondin au travers de propositions artistiques diffusées sur des sites ayant un intérêt patrimonial. Depuis le lancement de ce dispositif, c'est plus de 300 communes de Gironde qui ont accueilli un ou plusieurs projets pour une moyenne d'environ 150 représentations et 35 000 spectateurs par saison. Des propositions artistiques, aux formes et aux esthétiques variées ont été sélectionnées par un jury composé de professionnels de la culture et du spectacle vivant et d'élus girondins.

Cette sélection offre la possibilité d'organiser sur sa commune un événement culturel et artistique entre le 1er juin et le 30 septembre. De par ce soutien complémentaire au dispositif porté par le Département de la Gironde, la Communauté de Communes Convergence Garonne vient encourager et prolonger cette démarche.

La commune a retenu le spectacle « O C'EST NOUS » le 11 septembre 2026 à 21h00, au complexe sportif Paul Faubet.

Ce dispositif favorise l'accès aux communes par le biais d'un co-financement du dispositif culturel départemental « Scènes d'été itinérantes » et porté par la communauté de communes « Convergence Garonne ». Le montant de la prestation s'élève à 1320.00€.

Pour déposer une demande de subvention auprès de la communauté de communes, la commune doit attester de son engagement pour le spectacle 2026.

Considérant les faits précités,

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

S'ENGAGE à organiser le spectacle comme énoncé ci-dessus

AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention et effectuer toutes les démarches afférentes.

IV. SUBVENTION 2026 AU CCAS

Le Conseil Municipal propose d'affecter la somme de 12000.00€ au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer au CCAS une subvention de 12000.00€ pour l'année 2026.

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

V. QUESTIONS DIVERSES

Concours d'agility : Le club de Saint-Maixant a sollicité la commune de Virelade pour le prêt du terrain de la plaine des sports pour l'organisation et la préparation du concours d'agility.

- **Adélaïde Sicaire-Chauvineau** précise qu'une convention est signée avec le club canin, mais uniquement pour les locaux et qu'il est donc possible de prêter ce terrain.
- **Bruno Bernède** indique que la solidarité entre communes mais aussi pour les associations est indispensable.
-

La séance est levée à 19H30

Le Secrétaire de Séance



Le Maire,
Laetitia FAUBET

